



6 juin 2018

Mérignac

Assemblée Générale extraordinaire



Statuts de l'Association DROP DE BETON

I - But et Composition de l'Association

Article. 1

Créée le 4 juillet 1997, l'association Drop de Béton est régie par la Loi de 1901.

Elle est agréée, Jeunesse et Education Populaire sous le numéro 33/281/ 2006/037, et Sport sous le numéro 33S02051.

Elle a pour but de promouvoir et développer un projet d'Education Populaire en direction de tous les publics.

L'association Drop de Béton se donne pour objet d'utiliser le Rugby comme vecteur de l'insertion sociale et professionnelle sur tous les espaces, temps, et lieux de vie.

L'association Drop de Béton inscrit sa pratique sportive et culturelle dans un projet éducatif global et partenarial. Sa démarche se réalise dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elle participe à l'animation des territoires en partenariat avec les acteurs locaux, institutionnels, publics et privés.

De plus, Drop de Béton s'inscrit dans une action de développement durable et solidaire.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est situé à la Maison des Associations, 55 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Mérignac (Gironde) ; il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision de son C o n s e i l d'Administration.

Article. 2

Sa politique associative est fixée par le Conseil d'Administration de Drop de Béton, mise en œuvre par le Bureau et est assurée par des éducateurs qualifiés, capables de concevoir, construire, conduire et évaluer les actions décidées.

Article. 3

Toute adhésion doit être approuvée par le CA de DDB. L'Association comprend :

Des personnes physiques.

- **Membres actifs** : Ce sont des personnes à jour de la cotisation annuelle.
- **Membres bienfaiteurs** : Ce sont des membres actifs qui souhaitent, en plus de leur adhésion, apporter une contribution financière complémentaire.
- **Membres d'honneur** : Ils sont proposés par des adhérents à l'agrément du Conseil d'Administration.

Des personnes morales en qualité de **Membres associés** : groupements, associations, partenaires conventionnés, structures labellisées Drop de Béton....

Les montants de l'adhésion annuelle sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Seuls les membres d'honneur ne sont pas tenus de payer l'adhésion.

Article. 4

Pour les personnes physiques :

La qualité de membre de l'association se perd :

- Par décès
- Par non-paiement de la cotisation annuelle
- Par démission de l'adhérent en cours d'exercice et signifiée par courrier adressé au Président (coprésidents) de l'association.
- Par radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour motif grave, après que l'intéressé (e) ait fait valoir son point de vue et donc son droit de défense auprès d'une commission composée à parts égales de 4 administrateurs élus et 4 adhérents (dont l'intéressé). C'est ce dernier qui aura choisi les 3 membres devant l'accompagner. Le compte-rendu de la commission suscitée sera présenté au conseil d'administration, paraphé pour accord, par chacun des membres présents lors de la rencontre de conciliation. Le compte-rendu devra exposer les griefs et motifs pouvant aboutir à la radiation ainsi, qu'à décharge, les explications fournies par l'intéressé pour sa défense. C'est le Conseil d'Administration, en séance plénière, qui statuera.
- Il est à considérer que tout manquement ou non-respect de la «Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen», est en soit (la preuve étant faite), un motif de radiation.

Article. 5

L'Association Drop de Béton est affiliée :

- À l'UFOLEP (secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement),
- À la Fédération Française des M. J.C
- À la Fédération Française de Rugby avec laquelle elle est conventionnée
- À la Fédération Française Handisport.

Elle s'autorise à toute affiliation ultérieure qu'elle jugera utile à son développement

II - Administration et fonctionnement

Article. 6

L'Association est administrée par un Conseil d 'Administration composé de 10 à 30 membres.

Les membres du Conseil d 'Administration sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, au scrutin majoritaire.

Le renouvellement du conseil a lieu annuellement par tiers, les deux premiers tiers étant tirés au sort.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de départ avant les trois ans, le conseil pourra (en c o u r s d'année), s'il le juge utile pour l'intérêt de l'association, procéder à la nomination provisoire d'un nouvel administrateur dont la cooptation est valide jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le président (ou les coprésidents) est (sont) élu (s) pour 1 an par le conseil d'administration. Le président (ou les coprésidents) informe (nt) le CA de la composition du bureau.

Le bureau peut s'entourer de toutes les compétences qu'il jugera nécessaire. Il est élu pour un an. Ses membres sont proposés par le (s) (co) président (s).

Article. 7

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois q u ' i l est c o n v o q u é , par écrit, par son p r é s i d e n t (coprésidents) ou sur la demande écrite du quart des membres adhérents de l'association.

La présence du tiers au moins de membres du conseil d 'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Celles-ci sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Il est tenu procès - verbal des séances. Les procès - verbaux sont signés par le président (ou par les coprésidents) et le secrétaire général et conservés au siège de l'association.

Article. 8

Les membres du conseil d 'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution au titre des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais seuls sont possibles, sur présentation des justificatifs ad-hoc et ceci après accord du bureau et ou du Conseil d'Administration.

Article. 9

Le conseil d'administration est responsable des orientations politiques de l'association et de ses stratégies opératoires.

Il élit le (ou les) coprésidents qui lui propose (nt) un bureau

Pour cela, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et ce par la voix de son président (ou des coprésidents) et faire ou autoriser tous les actes ou opérations permis à l'association et qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

En particulier :

- Il donne son accord pour la nomination des professionnels permanents appointés ou mis à disposition par d'autres organismes ;
- Il assume les fonctions d'employeur
- Il arrête le projet de budget
- Il gère les ressources propres de Drop de Béton (adhésions, dons, subventions, matériels, équipements,)
- Il approuve le compte d'exploitation et le rapport d'activité.
- Il apporte son soutien au personnel dans le cadre de ses activités,
- Il est force de suggestion et participe, dans la mesure de ses possibilités, à la vie des associations partenaires et des organismes où l'association est adhérente et ou conventionnée.
- Il désigne, ses représentants aux instances statutaires des associations partenaires et des organismes susmentionnés.
- Il peut constituer des commissions spécifiques qui l'assistent pour le bon fonctionnement de l'association.
- Il autorise le président (ou les coprésidents) à rester en justice.

Article. 10

Issu du conseil d'administration élu en assemblée générale, le bureau assure la marche générale de l'association. Chargé d'exécuter les décisions du conseil, il peut également prendre seul des décisions, faire des choix, agir es-qualité sans toutefois trahir la ligne éthique et politique de l'association déterminée en conseil d'Administration.

Ses membres, facilement consultables, peuvent ainsi répondre dans les meilleurs délais aux questions et sollicitations des salariés, des différents partenaires et institutions qui concourent à la réussite de Drop de Béton par un accompagnement confiant.

Il est composé, au maximum, de 12 membres : un (ou des) coprésident (s), d'un secrétaire général, d'un trésorier général, d'un vice-président délégué, de vice-présidents et de chargés de mission.

III - Assemblées Générales

Article. 11

Les Membres se réunissent en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées :

- D'extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts, d'une dissolution et tout autre évènement important,
- D'ordinaires dans tous les autres cas.

L'assemblée générale ordinaire se compose des membres adhérents prévus à l'article 3.

Nul d'entre eux ne peut s'y faire représenter par une personne non membre de l'association.

L'assemblée générale ordinaire est réunie une fois par an, sur la convocation du conseil d'administration, aux jours, heures et lieux indiqués dans l'avis de convocation pour délibérer sur les points fixés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration lorsqu'il en reconnaît l'utilité.

Les convocations aux assemblées doivent être adressées 15 jours avant la date de leur tenue et comporter l'ordre du jour.

Chaque membre de l'association a droit à une voix.

Il ne pourra être admis plus de trois pouvoirs par Membre. Les pouvoirs devant être signés de la main du Membre absent.

Article. 12

L'assemblée générale ordinaire entend les rapports d'activité, moral et financier de l'association.

Elle :

- Approuve les comptes de l'exercice clos,
- Pourvoit au renouvellement des administrateurs,
- Ratifie la nomination des administrateurs
- Vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant,

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit être composée de la moitié, au moins, des Membres. Les décisions sont prises à la majorité.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée est convoquée à nouveau à une nouvelle date. Lors de la seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés mais, seulement, sur les questions à l'ordre du jour de la précédente assemblée.

Pour délibérer valablement l'assemblée générale extraordinaire délibèrera selon les mêmes conditions que celles de l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées sur des procès-verbaux signés par le président (ou les coprésidents) et le secrétaire de séance.

IV - Dotation, ressources annuelles

Article. 13

Les ressources annuelles de l'association se composent :

- Des adhésions et des cotisations versées par les membres,
- Des subventions accordées,
- Des soutiens financiers apportés par les membres bienfaiteurs, par des fondations ainsi que par des entreprises privées et publiques,
- De dons manuels,
- Legs,
- De certaines prestations,
- Des actions de formation.

Il pourra, sur simple décision du conseil d'administration, être constitué un fond de réserve qui comprendra une partie de l'excédent des recettes annuelles sur les dépenses annuelles.

L'emploi de ce fond de réserve est précisé par une délibération du Conseil d'Administration.

Il est tenu annuellement une comptabilité faisant apparaître le compte de résultat de l'exercice et un bilan.

V – Dissolution de l'Association

Article. 14

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateur(s) qui jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif après reprise, éventuelle, des apports existants par les apporteurs.

Elle attribue l'actif net conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

VI - Contrôle des autorités publiques

Article. 15

Le conseil d'administration remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi :

Le président (ou les coprésidents) doit (doivent) faire connaître dans le mois suivant, à la préfecture du département où l'association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou dans la direction de l'association.

Il doit être tenu, au siège social, un registre spécial. Sur ce registre, doivent être

inscrits, à la suite et sans blancs, les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration et la direction de l'association, avec mention de la date des récépissés.

Les registres de l'association et tout autre document administratif sont présentés sans déplacement sur toute réquisition du ministre de tutelle et du préfet, à eux-mêmes ou à leurs délégués, ou à tout autre fonctionnaire accrédité par eux.

Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original, signé et daté, des présents statuts.

Article. 16

Le ministre de l'intérieur, le ministre de tutelle et leurs agents, les préfets du département, ont le droit de faire visiter par leurs délégués, les établissements fondés par l'association et se faire rendre compte de leur fonctionnement.

A Mérignac, le 06 juin 2018

Le secrétaire général

Le trésorier général

Les coprésidents

Alain Moreau

Michel Raynal

Jean-Claude Lacassagne – Yves Appriou



6 juin 2018

Mérignac

Assemblée Générale ordinaire



ASSEMBLEE GENERALE DE DROP DE BETON

Séance ordinaire du 19 mai 2017
Maison des Associations - Mérignac

Excusé (e) s :

Mr Jean-Luc GLEIZE représenté par Mme Cécile SAINT MARC

Mme Geneviève DARRIEUSEC, Maire de Mont de Marsan

Mr André BOUCHE

Mme Nathalie DELATTRE

Mr Gilles MARCHAL

Mme Garance BIGLIARDI

me Virginie TABOURET

Point 1 : Rapport d'activités et d'orientations

Le rapport d'activité de l'année écoulée est présenté par Ronan APPRIOU.

Ce rapport fait état de l'importante diversité des actions organisées au quotidien par Drop de Béton. Il reprend les différents thèmes abordés par Drop de Béton : rugby citoyen, rugby féminin, rugby plage, etc. et enfin « nos perspectives pour 2017-2018 ».

Cette année près de 10 000 jeunes ont été mobilisés grâce notamment à l'implication militante des salariés mais également des bénévoles du Bureau et du Conseil d'Administration.

A signaler, en termes de gouvernance, l'organisation, en alternance, des bureaux et des Conseils d'Administration, et de 20 réunions de coordination regroupant l'ensemble des salariés avec les membres du bureau qui souhaitent y participer en fonction de leurs responsabilités et des points inscrits à l'ordre du jour.

A noter la tenue d'un deuxième séminaire, les 24 et 25 novembre 2016 à Andernos regroupant salariés et bénévoles sur le thème du développement de l'association : quelle stratégie à court et moyen termes.

Point 2 : Rapport financier

Michel RAYNAL présente le rapport financier 2016 et les éléments prévisionnels 2017.

Ce rapport met en avant, après une année d'exercice, un résultat positif de 21 695 euros. Ce résultat s'explique par le développement des activités et prestations, le maintien des subventions publiques et territoriales, les accords de partenariats et mécénats passés avec les structures privées et notamment la Société Générale.

Les rapports financiers et le rapport du Commissaire aux comptes sont votés à l'unanimité

Point 3 : Rapport Moral

Jean Claude LACASSAGNE, Coprésident fait lecture du rapport moral. *Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.*

Point 4 : Election du Conseil d'Administration

Alain MOREAU soumet à l'Assemblée Générale le renouvellement du tiers sortant, et deux nouvelles candidatures.

Sont élu (e) s à l'unanimité :

- Tous les membres du tiers sortant qui ont souhaités se représenter
- Deux nouveaux membres du Conseil d'Administration :
 - Mme Maryse BELAHYM et Mr Joël CAGNARD

Fait à Mérignac le 31 Mai 2017

Certifié conforme par :

Alain MOREAU
Secrétaire Général



Jean-Claude LACASSAGNE
Co président



Yves APPRIOU
Co président





6 juin 2018

Mérignac

Assemblée Générale DDB

**RAPPORT
D'ACTIVITE
2017**

SOMMAIRE

RETOUR SUR 2017

RUGBY QUARTIERS

RUGBY HANDICAP

RUGBY FEMININ

RUGBY CARCERAL

INSERTION PROFESSIONNELLE

RUGBY A LA PLAGES

RESEAU DROP DE BETON

GRANDS MATCHS

RECAPITULATIF EFFECTIF

PARTENAIRES



RETOUR sur 2017



RONAN APPRIOU, DIRECTEUR



Développement. Ce mot illustre parfaitement l'année 2017.

En effet, l'association Drop de Béton a largement évolué au niveau effectif et organisationnel.

Le projet de développement, et les nombreuses sollicitations extérieures nous ont permis de structurer le projet d'essaimage et de construire un nouveau mode de fonctionnement interne. Le changement d'échelle et le développement d'actions locales ont permis à l'association de s'agrandir et de formaliser ses modes d'intervention.

En conséquence, plusieurs nouveaux postes ont vu le jour : un agent dédié au développement territorial, un chef de projet insertion professionnelle, un responsable des actions menées sur la rive-gauche ainsi que la nomination d'un directeur.

Ces changements majeurs n'altèrent pas l'ADN de l'association. L'idée est de mieux se structurer pour mieux exporter nos savoir-faire et savoir-être. Sans un engagement, un sens du partage et un esprit collectif, jamais les dirigeants et les salariés n'auraient pu réaliser une saison aussi aboutie. Ce rapport d'activité a pour objectif de mettre en lumière le développement des activités dans chaque domaine.



ILS NOUS ONT REJOINT

Les parrains officiels

Dans le but de faire connaître nos actions à un plus large public, nous souhaitons associés l'image de personnalités publiques sportives à celle de Drop de Béton. Par leur histoire et leur façon d'être, Clément Maynadier et Yoan Tanga nous ont rejoint.



CLEMENT MAYNADIER
TALONNEUR, UBB
EQUIPE DE FRANCE



YOAN TANGA
3^{EME} LIGNE, SU AGEN
BARBARIANS

Les salariés & volontaires

Ils arrivent

Cédric Rateau

Responsable Rugby Citoyen Rive Gauche

Valérie Penel

Assistante Comptabilité

Alain Charrier

Chargé de mission projets stratégiques

Gilles Marolleau

Chef de projet Insertion Professionnelle

Clément Boudignon

Responsable Communication

Bastien Grezes

Apprenti éducateur

Sacha Iseni

Educateur sportif antenne 93

Lampe Niang

SVE Cooleurs du monde

Coline Bruger

Service civique ligue de l'enseignement

Ils sont partis

Melanie Minicelle

Communication & partenariats

Francoise Duquesnoy

Secretariat-Comptabilité

Alban Cappello

Responsable Antenne 93



RUGBY QUARTIERS

SCOLAIRES

4

Villes de la métropole :

Mérignac

Eysines

Ambarès

Floirac

270

séances proposées

1430

élèves mobilisés

9

temps forts



L'action scolaire se matérialise différemment selon l'âge du public et les communes d'intervention :

PRIMAIRE & MATERNELLE

Cycles de 6-7 séances par classe et une rencontre scolaire par commune.
Pour l'année 2017, 4 rencontres scolaires ont eu lieu sur nos communes d'interventions.

COLLEGE

Rencontre scolaire inter-collège à Mérignac.
Sensibilisation au handicap sur les collèges de Floirac

LYCEE

3 journées de cohésion avec le lycée M. Dassault

PERISCOLAIRES



4

Villes de la métropole :
Mérignac, Bordeaux
Floirac, Cenon

Les actions périscolaires se composent en deux types d'interventions :

- les cycles de 6-7 séances dans les quartiers (maison de quartiers)
- les cycles dans les TAP

200

séances dans les
quartiers dont 85 en QPV

250

jeunes mobilisés
dans les quartiers

260

séances TAP

555

jeunes mobilisés
dans les TAP

EXTRA-SCOLAIRES



Les vacances scolaires sont un temps d'activités importantes pour l'association.

En 2017, l'action pied d'immeuble s'est largement développée en nombre et sur le territoire bordelais.



8

Villes de la métropole :

Mérignac, Bordeaux
Floirac, Cenon, Talence,
Pessac, Lormont,
Eysines

22

soit

660

stages pied
d'immeuble

personnes
mobilisées

5

soit

180

stages centres
de loisirs

jeunes
participants

SEJOURS

Les séjours proposés ont une durée de 3 à 5 jours. On distingue 2 types de séjours :

- les séjours Rugby, bien-être et sports de nature
- les séjours de remobilisation scolaire (programme de réussite éducative)

Séjours :

11

Rouffiac (24), Montalivet (33),
Mimizan (40), Bombannes (33),
Biscarrosse (40), Fort-Mahon
(80), Pleslin-les-Grèves (22)

10

Structures participantes

140

départs en vacances



18^{ème} édition édition

220 participants

24 structures de quartiers



FINALITE DES ACTIONS RUGBY QUARTIER MENEES EN GIRONDE

MÉRIGNAC

TOURNOI Drop De Béton
Le rugby au cœur de la vie

INTER QUARTIERS

THIBAUT PEYRE

VENDREDI 28 AVRIL 2017
10H00 / 16H30

STADE R. BRETTE
MÉRIGNAC

Logos: Nouvelle-Aquitaine, ARS, Cénac, FLOIRAC, MÉRIGNAC, FONDATION SOLIDARITE, MIA, SRAPI



HANDICAP

RUGBY FAUTEUIL



VIE CITOYENNE

Les actions de sensibilisations sont en nettes développement. Toujours en direction des centres sociaux, des maisons de quartiers, des centres de loisirs, des établissements scolaires et universitaires, mais aussi, de plus en plus avec le monde de l'entreprise où des programmes de découverte et de cohésion spécifiques sont mis en place.

33 sensibilisations

1231 personnes
participantes

VIE FÉDÉRALE

La section sportive a bénéficié d'une belle visibilité locale et nationale grâce à des démonstrations lors de grands évènements sportifs.

Ce contexte doit permettre à la section de mieux communiquer sur son activité.

10 joueurs et staff

7 compétitions
officielles en France

3 équipes
participantes

20 joueurs

100 spectateurs



ORGANISATION D'UNE ETAPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE N2



Championnat de France - Nationale 2

RUGBY FAUTEUIL

Mérignac

11 mars > 11h30 - 18h30
12 mars > 9h30 - 11h

Complexe sportif Daniel Colombier - Allée des acacias

Entrée libre - Renseignements : 06-31-08-03-32

Handi Sport
Drop
Nouvelle Aquitaine
Gironde
Méridag
CNGIG
Lital

RUGBY ADAPTÉ

Le projet rugby adapté consiste à proposer des cycles d'initiation à la pratique du rugby au sein des établissements médicaux-sociaux accueillant des jeunes et des adultes en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des troubles du comportement.

En 2017, nous sommes intervenus sur différents instituts sur les communes de Blanquefort, Eysines, Lussac, Léognan, Pessac, Carignan, Andernos, St-Michel de Rieuffret, St-Laurent du Médoc.

En complément de ces cycles, nous avons participé à plusieurs événements en partenariat avec le comité départemental du Sport Adapté 33 tel que la journée départementale de rugby et la journée Sport Nature à Carcans.



Les cycles

9

instituts

178

participants

122

séances

8^{ème} édition édition

160 participants

20 structures partenaires



FINALITE DES ACTIONS RUGBY ADAPTE MENEES EN REGION

MÉRIGNAC
MERCREDI 7 JUN 2017
STADE ROBERT BRETTE

A CHACUN SON ESSAI

à partir de 09h30
Venez encourager nos sportifs hors du commun



RUGBY FEMININ

ECOLE DE RUGBY

Dans notre volonté de rendre accessible la pratique du rugby à un public féminin et développer de la mixité sociale, nous avons créé en 2017 la catégorie cadette qui a contribué à une augmentation générale du nombre de licenciées.

Par ailleurs, l'association diversifie son action grâce à des projets culturels (théâtre, création de maillots, séjours...)

Cette action concerne des jeunes filles de 8 à 17 ans (école de rugby et cadettes).



45

licenciées
de 8 à 17 ans

4

catégories

2

projets
socio-culturels

SENIORES

En partenariat



FEDERALE 3

45

licenciées





**RUGBY
CARCERAL**

MILIEU CARCERAL

2

**Maisons d'arrêts :
Gradignan (33)
Bédenac (16)**

12

Cycles au coeur des prisons

120

Détenus intégrés au dispositif

7

TIG accueillis au sein de l'association





INSERTION PROFESSIONNELLE

PREFORMATION AUX METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

A travers cette action, l'association a pour but d'amener des jeunes de 17 à 25 ans vers une première qualification et, pour ceux qui en ont la possibilité, de les préparer à intégrer des formations professionnelles.

En complément de cette préformation, l'association a accueilli, durant l'année 2017, 21 personnes en stage (collège, lycée, études supérieures, reconversion) qui découvrent ces métiers de l'animation et du sport.

13 stagiaires

500 heures
de formation

resultats

95% réussite
au BAFA

50% sortent avec
un emploi

30% obtiennent
le permis de
conduire

45% rentrent en
formation
CQP/BPJEPS

3 sites

420 participants

56 partenaires
emploi

MERIGNAC - FLOIRAC - BORDEAUX LES AUBIERS



MANIFESTATION SUR LA DECOUVERTE DES METIERS/FORMATIONS

**Proximité
Emploi Rugby**
TOUS SUR LE MEME TERRAIN

Ateliers professionnels et sportifs

SE PRESENTER - ATELIERS SPORTIFS - ENTRETIENS CONSEILS

FLOIRAC
Mercredi
14 juin 2017
de 14h00 à 17h00

Rue Salvador Allende
Face Terminus Drapeau
Trent A

Renseignements : 06 42 01 92 16 - www.drop-de-beton.fr

Logo: EPIDE

Logo: FONDATION SOLIDARITE

Logo: NOUVELLE-AQUITAINE

Logo: BORDEAUX METROPOLE

Logo: Drop De Béton

Logo: VILLE DE FLOIRAC

Logo: aquitanis



**RUGBY
PLAGE**

15^{ème} édition

3 200 participants

17 sites



EVENEMENT GRAND PUBLIC ET FEDERATEUR, IL PERMET LA RENCONTRE DE PUBLICS DIFFERENTS SUR UN LIEU PRIVILEGIE. IL FAVORISE LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS PARTENARIALES

MÉRIGNAC

RUGBY 2017 A LA PLAGES

DE 10H00 À 12H30 ET 14H00 À 17H00

JUILLET	AOÛT
11 MÉRIGNAC STADE MARINUS	1 ANDERNOS PLAGE DE FATHY
12 BICANOS PISCINE LE 1002	2 MIMIZAN PLAGE FRONTONNE NORD
13 BOMBANNES LE 1004	4 LACANAU PLAGE CENTRALE
18 AUDENCE BASSIN DE BARRAGE	8 LA TESTE CAZAUX PLAGE FRONTONNE SUD
19 PORT-SÈTE FOY PISCINE LES MÉRIGNAC	9 LANGON PISCINE DES VENDÈS
20 LA REOLE BASE DU PORT	10 PESSAC PISCINE FRONTONNE
21 LABITON BASSIN DE BARRAGE	
24 CASTILLON CAMPUS LA PÉLOUSE	
25 MONTAUBAN PISCINE FRONTONNE	
26 SOULAC PLAGE CENTRALE	

Drop De Béton
Le rugby au cœur de la vie
www.dropdebeton.fr



RESEAU DROP DE BETON

ESSAIMAGE



LA METHODE

PHASE 01

Etude de faisabilité

Rencontres des partenaires
(acteurs / structures / partenaires
potentiels)
Rédaction du diagnostic
Rédaction fiche de poste
Conventionnement

PHASE 02

Construction du projet

Rédaction du projet
Construction du budget et de-
mandes de financements
Recrutement du salarié référent
Rugby Citoyen
Comité de pilotage du projet
(gouvernance, animation, suivi,
évaluation)
Création d'actions sur le territoire

PHASE 03

Transfert métier & labellisation Rugby Citoyen

FORMATION

Sur 9 mois pour transférer des
compétences liées à l'activité.

COMMUNICATION – ANIMATION

- Mise à disposition de kits :
pédagogique et de communication
- Evaluation pour labélisation

PHASE 04

Participation au réseau rugby citoyen et développement

- 2 formations collectives
- Suivi trimestriel sur site
- Participation au challenge,
tournée des plages, séjours etc...
- Renouvellement du kit pédago-
gique et de communication



En contact

8 villes

PAU
BAYONNE
SAUMUR
MARTINIQUE
SAINT-MALO
BRIVE
LA ROCHELLE
VIRY CHATILLON

Phase 1

1 ville

MONT-DE-MARSAN

Phase 2

4 villes

PÉRIGUEUX
LIMOGES
ANGOULÊME
FINISTÈRE (3 VILLES)

Phase 3

3 villes

DAX
AGEN
BERGERAC

Phase 4

prévu pour 2019

11^{ème} édition

400 participants

30 structures de quartiers



FINALITE DES ACTIONS RUGBY QUARTIER MENEES EN REGION

SUA 1908 RUGBY

Drop De Béton
Le rugby au cœur de la vie

AGGLOMÉRATION AGEN

ville d'Agen
www.agen.fr

**CHALLENGE AQUITAIN
URBAN RUGBY**

Stade Armandie
Jeudi **26** Octobre
2017

Nouvelle-Aquitaine ars FONDATION SOLIDARITE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE aquitanis ancv FFR

ANTENNE 93

L'antenne 93 compte 3 salariés et 3 bénévoles.

Le travail entrepris en région parisienne se réalise selon des modes opératoires bien distincts, comme des sensibilisations, de l'aide à la scolarité, des séjours, des entraînements et des actions d'insertion professionnelle.

Le public mobilisé est essentiellement féminin.



3

communes :

Montreuil
Sevran
Noisiel

250 participants

150 séances

GRANDS MATCHS



En 2017, grâce à 3 de nos partenaires majeurs, nous avons pu mettre à disposition des familles et des structures partenaires des places pour des matchs de Top 14 et du XV de France.



1 100
jeunes
au stade

RECAPITULATIF EFFECTIF

Rugby citoyen	Scolaire	1430
	Periscolaire	1105
	Extrascolaire	840
	Sejours	140
	TIQ	220
Rugby fauteuil	Section	10
	Sensibilisations	1231
Sport adapté	Cycles	178
	A Chacun son essai	160
Féminines	Ecole de rugby	45
	Seniores	45
Beach rugby	Tournée des plages	3200
Rugby carcéral	Cycles suivi et TIG	130
Insertion professionnelle	Accompagnement vers la formation et l'emploi	420
Préformation	Stagiaires, divers	34
Essaimage	CAUR	400
	Actions	600
Match haut niveau	UBB, XV de France	1100

11 288

**Personnes
mobilisées**

MANIFESTATIONS EN 2018

ETAPE N2 RUGBY FAUTEUIL MERIGNAC
5,6 MARS

TOURNOI INTER QUARTIER
20 AVRIL

A CHACUN SON ESSAI
13 JUIN

RUGBY A LA PLAGES
DU 10 JUILLET AU 2 AOUT

PROXIMITE EMPLOI RUGBY
AVRIL ET SEPTEMBRE

CHALLENGE AQUITAIN URBAN RUGBY
29,30,31 OCTOBRE





6 juin 2018

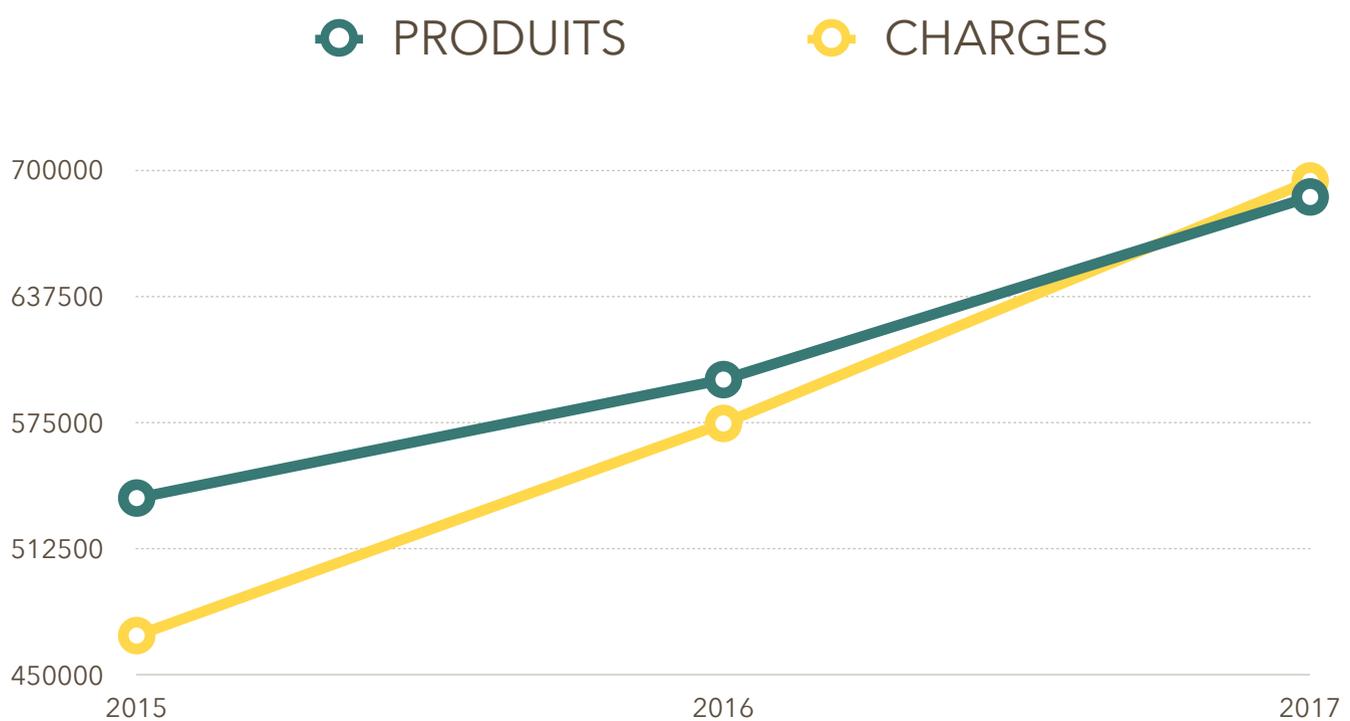
Mérignac

Assemblée Générale DDB

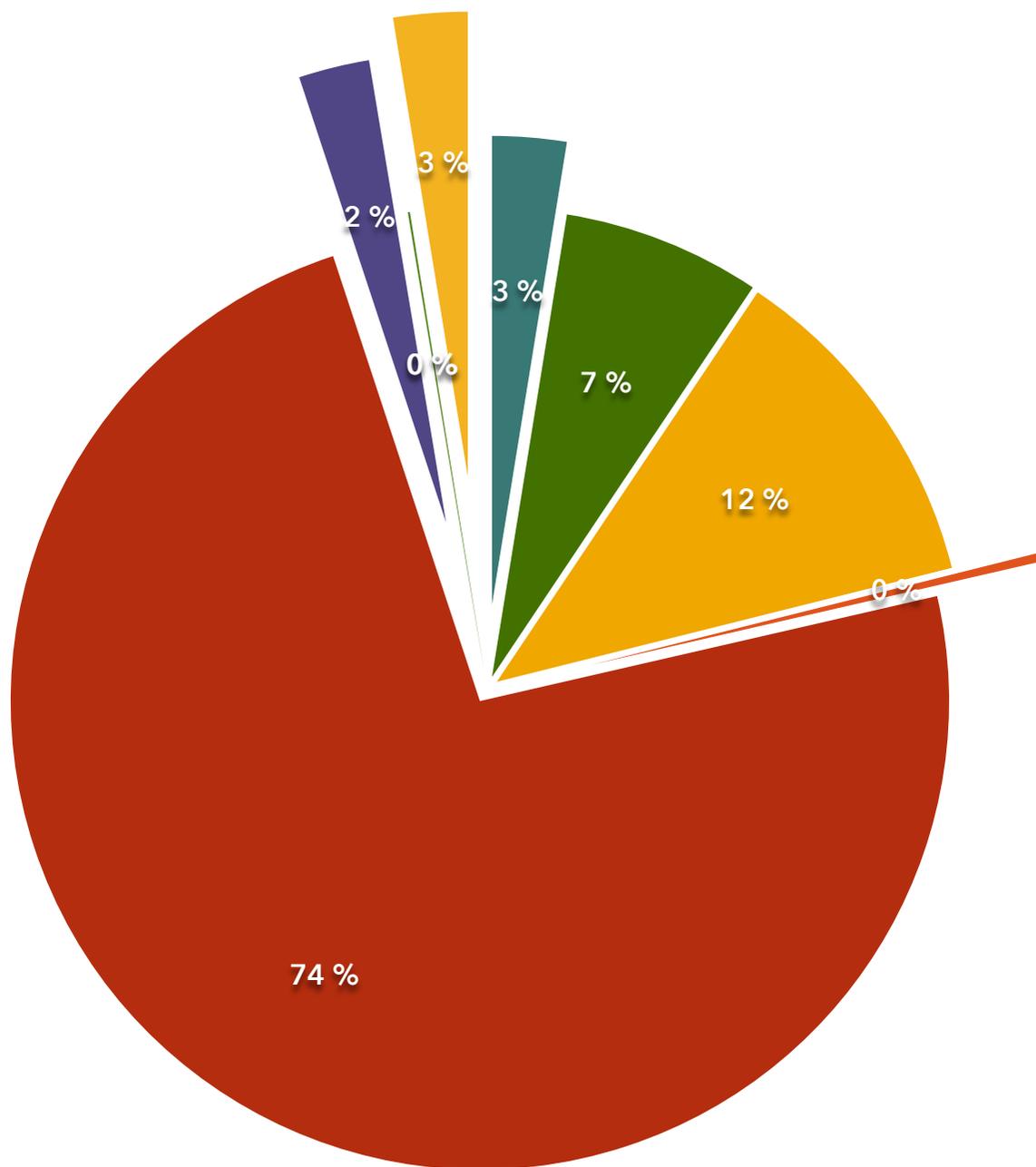
**RAPPORT
FINANCIER
2017**

BILAN COMPTABLE 2017

	2015	2016	2017	Variation	
				En €	En %
BILAN	226116 €	274 700 €	266 820 €	-7 880 €	-2,95
CHIFFRE D'AFFAIRES	95 035 €	89 923 €	123 561 €	33 638 €	27,22
RÉSULTAT NET COMPTABLE	68039 €	21 695 €	-7 920 €		
PRODUITS	537919 €	596 518 €	686 868 €	90 350 €	13,15
CHARGES	469880 €	574 823 €	694 788 €	119 965 €	17,27



CHARGES ANNUELLES 2017



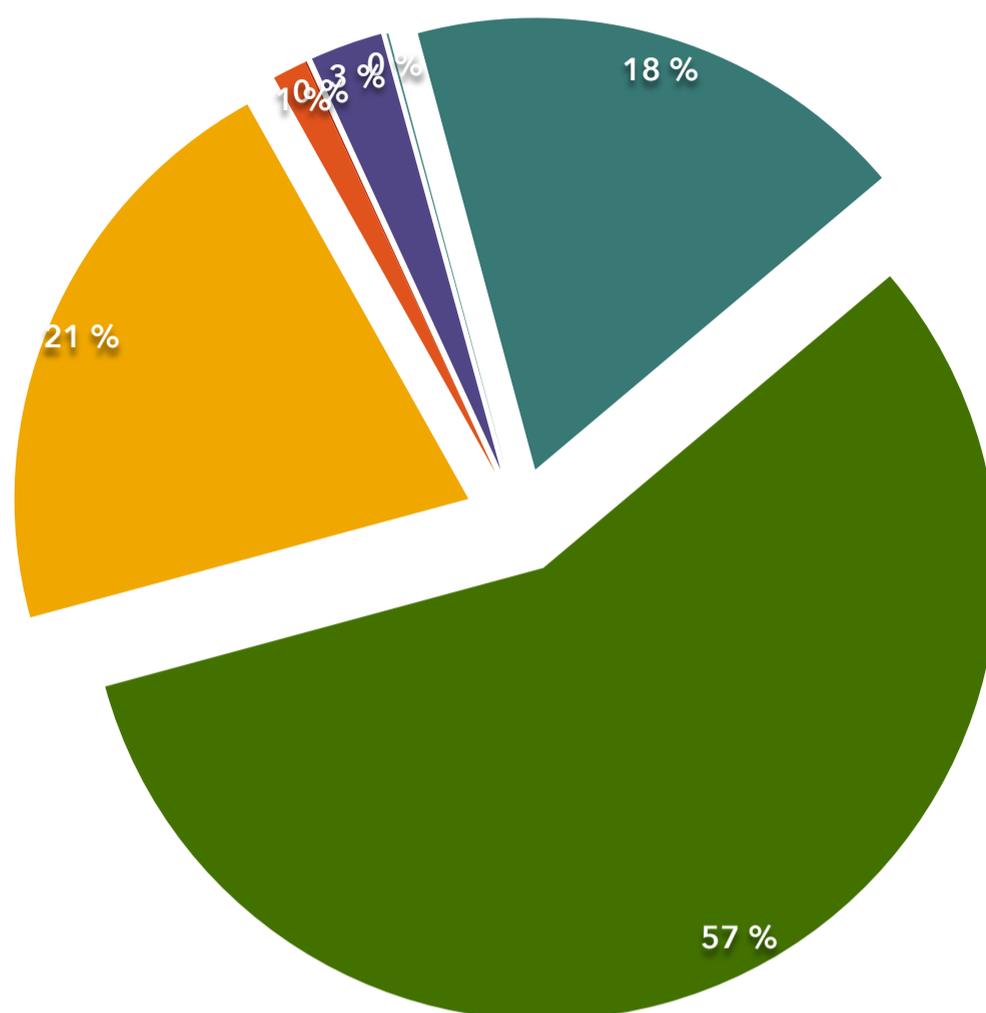
- ACHATS
- IMPOTS/TAXES
- CHARGES FINANCIERES
- SERVICES EXT
- SALAIRES
- CHARGES EXTRAORDINAIRES
- AUTRES CHARGES EXT
- DOTATIONS AMORTISSEMENTS
- BENEVOLAT

	SOMME	%
ACHATS	17726 €	2,55
SERVICES EXTERIEURS	47377 €	6,94
AUTRES CHARGES EXTERIEURES	81244 €	11,69
IMPOTS ET TAXES	2154 €	0,31
SALAIRES ET CHARGES	510221 €	73,44
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	16935 €	2,44
CHARGES FINANCIERES	54 €	0,01
CHARGES EXTRAORDINAIRES	467 €	0,07
BENEVOLAT	17701 €	2,55
	693879 €	100 %

DETAILS DES CHARGES 2017

ACHATS	17726	2,55
Fournitures et petits équipements	13647	
Fournitures administratives	4079	
SERVICES EXTERIEURS	47377	6,94
Locations, sous traitance	28091	
Entretien, réparation	9860	
Assurances	9426	
Formation	909	
AUTRES CHARGES EXTERIEURES	81244	11,69
Honoraires	24425	
Publicité, publication	2791	
Déplacements, missions	48371	
Frais postaux et télécom	5445	
Services Bancaires, autres	212	
IMPOTS ET TAXES	2154	0,31
SALAIRES ET CHARGES	510221	73,44
Rémunération	369485	
Charges Sociales	140736	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	16935	2,44
CHARGES FINANCIERES	54	0,01
CHARGES EXTRAORDINAIRE	467	0,07
BENEVOLAT	17701	2,55
TOTAL	693 879 €	100 %

DETAILS DES PRODUITS 2017



PRODUITS DES ACTIVITES	123 561 €	17,99
Adhésions	6 101 €	
Participation partenaires/divers	117 460 €	
SUBVENTIONS PUBLIQUES TOTALES	391 144 €	56,95
Etat	232 387 €	
Région	38 000 €	
Département	27 846 €	
Communes et agglomérations	92 911 €	
PARTENARIATS PRIVES, MECENAT, FONDATION	145 131 €	21,13
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €	0
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 322 €	1,21
PRODUITS FINANCIERS	509 €	0,07
BENEVOLAT	17 701 €	2,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS	500 €	0,07
TOTAL	686 868 €	100 %

BUDGET PREVISIONNEL 2018

ACHATS	20 400 €	2,87 %
SERVICES EXTERIEURS	51 930 €	7,31 %
AUTRES CHARGES EXTERIEURES	74 350 €	10,46 %
IMPOTS ET TAXES	500 €	0,07 %
SALAIRES ET CHARGES	525 000 €	73,87 %
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	17 000 €	2,39 %
COTISATIONS	3 500 €	0,49 %
CHARGES FINANCIERES	50 €	0,007 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	0 %
BENEVOLAT	18 000 €	2,53 %
TOTAL	710 730 €	100 %

PRODUITS DES ACTIVITES	124 000 €	17,45
SUBVENTIONS PUBLIQUES TOTALES	413 063 €	58,12
PARTENARIATS PRIVES, MECENAT, FONDATION	153 167 €	21,55
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 000 €	0,28
PRODUITS FINANCIERS	500 €	0,07
BENEVOLAT	18 000 €	2,58
TOTAL	710 730 €	100 %

Approuvé,
Le 6 juin 2018

Jean Claude
LACASSAGNE



Yves APPRIOU



Nom	Prénom	Tiers sortant en :	Date de naissance	Lieu de naissance	CP	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Ville	Profession	Fonction	Téléphone	Adresse électronique
APATY	Marion	2019	20/04/1990	LONGJUMEAU	91	Appt. 344	30 rue de Tauzin	33000	BORDEAUX	Educatrice Spécialisée	Représentante des Melting Drop 33	05 56 04 38 62 06 70 71 67 26	marionapaty@gmail.com
APPRIOU	Annick	2020	03/10/1946	BREST	29		37, rue du général André	33400	TALENCE	Professeure certifiée de mathématique ER	commissions Gestion Administration, Technique Projets pédagogiques_et	05 56 04 38 62 06 70 71 67 26	annick.appriou@modulonet.fr
APPRIOU	Yves	2019	17/03/1947	BREST	29		37, rue du Général André	33400	TALENCE	Professeur EPS Fac des sports ER	Co-président	05 56 04 38 62 06 83 31 56 98	yves.appriou@numericable.fr
ARHZER	Dounia	2020	30/10/1986	KHOURIBGA	Maroc		65 Allée Concorde	33700	MERIGNAC	Référente TAP Ville de Mérignac	Commission féminine Ecole de Rugby Féminine	06 58 08 80 72	arhzer@hotmail.fr
BELAHY	Maryse	2020	01/08/1990	MADAGASCAR			30 Rue TAUZIN	33000	BORDEAUX	Infirmière	Référente Hygiène Santé Nutrition	06 58 78 41 65	belahym@yahoo.fr
CACHEUX	Jean-Maxime	2019	17/09/1986	PESSAC	33	Residence VILLA RODIN appt A103	56 rue Elie Loumet	33140	VILLENAVE D'ORNON	Conseiller insertion pro. Sport et Animation		06 64 93 53 43	cacheuxjm@gmail.com
CAGNARD	Joel	2020	06/06/1956	TROYES	10		41, Av. Aristide Briand 1 Allée des Mûriers	33700 33740	MERIGNAC ARES	Enseignant	Relation établissements Primaires et Secondaires	06.63.45.67.03	jocagnard@orange.fr
CARRE	Francis	2020	02/01/1953	CAUDERAN	33		36 rue BONNAOUS	33110	LE BOUSCAT	Retraité	Vice Président Relations Humaines	06.73.99.08.60	francis.carre33@gmail.com
CAZENEUVE	Bernard	2020	18/12/1948	CIERP	31		50, rue Pouge de Beau	33290	LUDON MEDOC	Expert comptable	Vice-Président Responsable Rugby fédéral	06 12 33 27 10	b.cazeneuve@gcl.tm.fr
DASTE	Dominique	2020	02/12/1952	PARIS	75		19 Rue Clerambaut	33200	BORDEAUX	Retraîtée	Rugby Féminin	06.86.14.69.58	domi.daste@numericable.fr
DUBORD	Patrick	2020	08/03/1957	CREYSSE	24		3, rue Louis Barthou	33160	SAINTE-MEDARD EN JALLES	Technicien Snecma propulsion solide	Responsable matériel et logistique	06 47 67 77 49	patrickdubord1@sfr.fr
FORCET	Gilles	2019	08/09/1943	DAX	40		197, avenue de la Marné	33700	MERIGNAC	Géomètre du cadastre ER	Personne ressource micro-informatique	05 56 47 30 31 06 07 08 15 61	gillesforcet@aliceadsl.fr
JERMAR	Marie-José	2020	27/07/1944	BORDEAUX	33		8 rue des renardeaux	33700	MERIGNAC	Secrétaire de direction ER	Délégué des structures associées de proximité	05 56 34 24 08 06 63 68 08 83	marjojermar@orange.fr
JUNCK	Noémie	2019	15/03/1987	La Teste de Buch	33	Appartement 19	7 avenue albert ler	33700	MERIGNAC	animatrice socio-culturelle	Membre Melting Drop	06.22.31.80.93	noemie.junck@hotmail.fr
LACASSAGNE	Jean-Claude	2019	22/12/1944	SAINT-SOZY	46	Appt 501	3, Rue des Olympiades	33700	MERIGNAC	Secrétaire administratif CDC ER	Co-président	05 56 97 75 61 06 18 29 11 93	lacassagne.jean-claude@wanadoo.fr
LAIR	Constance	2019	09/07/1990	NANTES	44	Appt B2 204	74 Avenue E.COUNORD	33300	BORDEAUX	Consultante en système d'informations	Vice-présidente chargée Relations Publiques / communication	06.99.53.43.76	constance.lair@gmail.com
LAROQUE	Pierre	2019	20/06/1983	MONT-DE-MARSAN	40		Grand Biensang	40420	BROCAS	Pharmacien	Représentant du Ruby fauteuil	06 07 63 20 97	pi8@hotmail.fr
LEFLOC	Jean-Marc	2019			33					Directeur centre social du Haut-Florac		06 79 44 13 32	cshflorac.direction@wanadoo.fr
LLAMBRICH	Gilles	2019	01/09/1970	Bergerac	24		13 Allée de l'Océan	33480	CASTELNAU de MEDOC	Direction Régionale S-O ENGIE COFELY	Essaimage Drop de Béton	06.03.85.44.65	gilles.llambrich@engie.com
MOREAU	Alain	2019	07/09/1946	MONTFERMEIL	93		21 Rue du Lout	33290	BLANQUEFORT	Chargé de Mission à la Préfecture de Région	Secrétaire Général	05 56 39 68 64 06 09 89 36 08	moreaua98@yahoo.fr
MOURLA	Françoise	2020	09/10/1946	REALMONT	81	Résidence Brantome	7 rue de Périgueux	33700	MERIGNAC	Enseignante	Commission féminine Ecole de Rugby Féminine	06 70 94 79 86 05 56 12 31 74	francoise.mourla@free.fr
RAYNAL	Michel	2019	05/03/1948	YCHOUX	40		25 bis avenue du Truc	33700	MERIGNAC	Conseiller pédagogique de l'Education Nationale	Trésorier Général	05 56 97 64 04 06 15 92 61 26	miraynal@hotmail.fr
ROUCHALEOU	Christophe	2019	08/05/1962	BAZAS	33		23 rue Guillaume Boué	33400	TALENCE	Collaborateur de groupe Conseil départemental		06.63.92.46.36	rouchaleou.c@gmail.com
SIMON	Serge	2019	03/07/1967	NICE	6		89 Rue MILLIERE	33300	BORDEAUX	Docteur en médecine	Vice-Président	05 56 79 58 14 06 86 00 48 65	serge.bscc@gmail.com
TREVISAN	Françoise	2019	30/09/1960	STE FOYE LA GRANDE	33		17 Rue du TRANSVAAL	33600	PESSAC	Conseillère Insertion Pro. Technicienne Bureau d'étude	Vice-présidente Insertion professionnelle Formation	05.56.36.89.72 06.78.87.77.52	fr.trevisan@orange.fr
VIGNES	Michel	2019	28/09/1948	LA MAGISTERE	82		48 rue Albert Thomas	33000	BORDEAUX	Contrôleur de la Poste ER	Partenariat Privé PER	05 56 98 84 52 06 31 85 89 29	mvignes82@orange.fr
YETONGNON	Kodja	2019	30/04/1991	BARBEZIAUX STE HILAIRE	16		5 Place Léon DUGUIT	33800	BORDEAUX	Biostatisticienne	Membre Melting Drop	06.38.82.72.42	kvetongnon@yahoo.fr